

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS- La Meublerie du Bois de l'Ours « La chasse aux Ours »

Article 1 -ORGANISATEUR :

La société **La Meublerie du Bois de l'Ours** dont le siège est situé : 1282 rte Blanche, 39220 les Rousses, représentée en la personne de son Directeur Général (ci-après dénommé l'organisateur), et agissant pour son site e-commerce, propose un jeu internet gratuit et sans obligation d'achat du 15 mai 2023 à 00h00 au 29 mai 2023 à 00h00, intitulé « La Chasse aux Ours ».

Le présent règlement a pour objet de définir les droits et obligations des organisateurs et des participants au jeu.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par les organisateurs.

Article 2 - Exclusions et restrictions à la participation:

Le jeu est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans minimum, résidant légalement en France Métropolitaine uniquement, disposant d'une adresse Electronique et d'un accès internet.

Un joueur ne peut gagner plus d'une fois. Il ne peut y avoir plus d'un gagnant par foyer (même adresse postale).

Il est précisé qu'une personne est identifiée par ses nom, prénom, email et adresse indiqués par elle-même. En cas de contestation, seuls les listings des organisateurs font foi.

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toute vérification nécessaire pour l'application du règlement.

La qualité de gagnant ne peut être valablement attribuée à un participant ne remplissant pas les conditions ci-dessus et plus généralement celles prévues au règlement.

Article 3 - Procédure de participation au jeu

La participation au jeu est ouverte du 15 mai 2023 à 00h00 au 29 mai 2023 à 00h00

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve au règlement dans son intégralité. Le non-respect de ses conditions entraînera la nullité de la participation.

Le règlement peut être modifié à tout moment par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées ci-après, par voie d'avenant publié et annoncé en ligne sur le site de **La Meublerie du Bois de l'Ours (jeu.meublerie.com)**.

Pour participer au jeu, les participants doivent procéder de la manière suivante : -Accéder au jeu directement sur www.meublerie.com ou à la boutique située aux Rousses (Jura).

Une page d'accueil propose à l'internaute de jouer en lui proposant un jeu de combinaison de couleurs et de nombre à trouver.

La dotation du jeux est de :

- 30 mugs.
- 30 totes bag
- un fauteuil crapaud

Pour participer, le joueur doit donner son Email.

L'inscription demande de saisir les champs suivants : civilité, nom, prénom, téléphone, email et adresse postale.

Avant la confirmation de la participation, il est proposé au participant d'inviter des amis à participer au jeu. Le partage ou non n'influe en rien sur la validité de la participation mais augmente la chance de gagner.

Le joueur doit trouver la bonne combinaison de couleurs des ours. Pour ce faire, il devra se rendre en magasin pour trouver l'ordre des ours colorés affichés dans le magasin ou en visitant le magasin grâce à la visite virtuelle.

Chaque bonne réponse donne une chance de participer au tirage au sort. Le tirage au sort sera effectué automatiquement dans les 10 jours après la fin du jeu le 29 mai 2023. Le joueur peut jouer plusieurs fois pour augmenter ses chances.

Les lots sont à retirer à l'accueil de la boutique aux Rousses durant deux mois à partir du 29 mai 2023. L'email de confirmation du lot sera demandé au gagnant à l'accueil de la boutique.

Aucun envoi postal ne sera fait.

Il n'est pas obligatoire de passer de commande pour demander le lot.

Toute déclaration mensongère ou fraude d'un participant entraîne son exclusion du jeu et la non-attribution du lot qu'il aurait éventuellement gagné, sans que la responsabilité des organisateurs puisse être engagée.

Article 4 : Dotation et mise à disposition des lots

Les lots à gagner sont spécifiés lors de la participation.

Chaque gagnant sera informé par courrier électronique de son gain à l'adresse mail saisie par ses soins lors de sa participation.

La délivrance des lots est subordonnée à la validité de la participation.

Les lots sont à retirer à l'accueil de la boutique aux Rousses dans un délai maximum de deux mois après la fin du jeu.

En règle générale, les lots non réclamés dans le délai imparti reviennent définitivement aux organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours sans préavis, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Aucune indemnité de dédommagement ne pourra être demandée par les participants.

Article 5 : Garanties – Responsabilité – Force majeure

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée dans les cas où un participant :

- subissait une panne technique quelconque (état de la ligne, incident de serveur, déconnexion accidentelle....) empêchant sa participation d'être prise en compte

- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain/

Les organisateurs ne sauraient en aucune circonstance être tenus responsables :

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu

- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- de perte de tout courrier électronique,

- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie défaillance technique

- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant

de toute défaillance technique, matérielle et logicielle ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu

La connexion au site et la participation au jeu de tout participant se fait sous son entière responsabilité. Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou le force probant des éléments précités.

Article 6 -INFORMATIQUE ET LIBERTES :

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au jeu concours.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours leur l'identité, à savoir leur nom et leur prénom. Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce des gagnants. Tout participant au jeu concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande.

Article 7 : Formalités relatives au règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité entraînera automatiquement l'élimination du participant.

L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

Le règlement est disponible et accessible à l'adresse suivante :

jeu.meublerie.com

Article 8 -RESERVE

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons

indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée. L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sanspréavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.